

Fiche 1	L'amélioration des conditions d'exercice
----------------	---

I. L'amélioration des conditions d'exercice en collège

La création de 4 000 postes au sein des collèges permettra aux équipes éducatives de travailler différemment pour mieux accompagner tous les élèves dans leur scolarité.

Ces moyens amélioreront les conditions d'encadrement des élèves, notamment en permettant la réalisation d'heures d'enseignement devant des effectifs réduits.

II. L'amélioration des conditions d'exercice dans les établissements les plus difficiles de l'éducation prioritaire

Dans les établissements les plus difficiles sur le plan social et scolaire qui seront déterminés dans le cadre de la réflexion sur l'éducation prioritaire, du temps sera dégagé pour le suivi des élèves et le travail en équipe dans le collège et dans le réseau d'éducation prioritaire.

Ainsi, les heures d'enseignement seront pondérées, chaque heure équivalant à 1,1 heure.

La réflexion sur les missions des enseignants du second degré se poursuit dans le cadre du groupe de travail spécifique à compter du mois de janvier 2014.